

*Véronique Cornet  
Député Bourgmestre  
29 juin 2005- Communiqué de presse*

## **« E420 » : Véronique Cornet demande des compléments d'étude !**

**Ce mercredi 29 juin, Véronique Cornet a interpellé le Ministre André Antoine à propos du dossier de la E420. En effet, pour Véronique Cornet, l'étude d'incidences qui a été réalisée est incomplète. Plus précisément, elle ne comprend pas certains éléments d'étude qui auraient notamment permis au tracé central d'obtenir un meilleur classement !**

Pour rappel, le Ministre Antoine a récemment expliqué que *«le tracé ouest est privilégié par l'étude d'incidences »*.

Cependant, le tracé central devait, selon le prédécesseur du Ministre, Michel Foret, être étudié de manière plus poussée aux plans technique (systèmes anti-bruits) et urbanistique (restructurer les quartiers traversés). C'est ainsi que, dans le cadre de la deuxième phase de l'étude d'incidences, le Ministre Foret avait demandé une offre complémentaire à l'IGEAT afin d'obtenir **des propositions urbanistiques globales pour le réaménagement des quartiers dans l'hypothèse du tracé central**. Michel Foret avait donc demandé à l'Igeat d'intégrer une analyse complémentaire proposant des projets d'aménagement globaux, tenant compte de la coexistence envisagée, en parallèle et à quelques centaines de mètres, de deux tracés routiers à grand gabarit.

**Différents courriers issus du cabinet de Michel Foret, du Ministère de la Région wallonne et de l'Igeat le prouvent !** Et ce, alors que le 10 mars 2005, le Ministre Antoine répondait à Véronique Cornet que *« le Ministre Foret n'a jamais commandé de compléments relatifs au tracé central »*.

**De source sure, il apparaît pourtant que ce complément n'a pas été intégré !** L'étude d'incidences ne comprend pas de chapitre, à proprement parler, consacré à des propositions urbanistiques globales. Or, une gestion urbanistique et technique adéquate permettrait sans nul doute de répondre au moins partiellement à plusieurs des critiques formulées à l'encontre du tracé central.

**Véronique Cornet demande donc au Ministre Antoine de s'assurer que l'étude d'incidence est complète en faisant en sorte que les compléments demandés par Michel Foret soient réalisés !**

### **L'avis de la CRAT**

Véronique Cornet a également souhaité connaître les éléments que contient l'avis de la CRAT (la Commission régionale pour l'Aménagement du Territoire) qui s'est réunie ce 21 juin pour remettre un avis sur l'étude d'incidences. En effet, selon certaines sources bien

informées en effet, la CRAT n'a manifesté aucun enthousiasme à ce propos et aurait même refusé de se positionner sur l'étude d'incidence.

**Suite à cette interpellation, le Ministre s'est contenté de répondre que l'avis de la CRAT ne lui est pas encore parvenu ! Un comble alors que celle-ci s'est réunie le 21 juin ! Véronique Cornet s'indigne de ce manque de transparence !**

**En conclusion, pour Véronique Cornet, ces différents éléments tendent à démontrer le caractère incomplet de l'étude d'incidences. Si le Gouvernement devait ignorer ce constat, il devrait assumer un classement réalisé en l'absence de tous les éléments nécessaires et serait, à l'avenir, confronté sans nul doute à une multitude de recours devant le Conseil d'état au risque de retomber dans « le syndrome de la N25 ».**

Contact presse : Nicolas Sottiaux 0486 302 712

La CRAT (la Commission régionale pour l'Aménagement du Territoire) devait se réunir ce 21 juin pour remettre un avis sur l'étude d'incidences réalisée dans le cadre du dossier du futur tracé de la E420. La CRAT devant déterminer si le cahier des charges de l'étude d'incidences est complet par rapport au nouveau code wallon de l'aménagement du territoire. Un code qui comprend de nouvelles exigences en matière d'environnement pour tenir compte de directives européennes.

**Interpellation de Madame Véronique Cornet, Député wallon, à Monsieur André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, relative à l'étude d'incidences réalisée dans le cadre du dossier de la E420 et de l'avis de la CRAT à ce propos.**

Monsieur le Ministre,

Ce mardi 21 juin, la CRAT (la Commission régionale pour l'Aménagement du Territoire) s'est réunie pour remettre un avis (c'est, en tout cas, ce qu'a annoncé la presse) sur l'étude d'incidences réalisée dans le cadre du dossier du futur tracé de la E420. La CRAT devant déterminer si le cahier des charges de l'étude d'incidences est complet par rapport au nouveau code wallon de l'aménagement du territoire. Un code qui comprend de nouvelles exigences en matière d'environnement pour tenir compte de directives européennes.

Monsieur le Ministre,

Pourriez-vous tout d'abord nous préciser si l'avis de la CRAT a été transmis par celle-ci dans le délai d'un mois après la demande ? Quels sont précisément les éléments que contient cet avis ? Quelles conclusions en tirez-vous ? Pouvez-vous aussi nous expliquer pourquoi la Commission régionale n'a-t-elle eu à se pencher que sur le cahier des charges de l'étude d'incidences et pas sur l'étude elle-même, ce qui aurait sans doute pu l'éclairer d'avantage ?

Quels vont être désormais les implications de cet avis au niveau de la procédure ? Dans le cas où la CRAT soulignerait le caractère incomplet de l'étude d'incidences, comment allez-vous procéder ? A qui ferez-vous appel pour obtenir ces compléments d'étude ? Allez-vous relancer une procédure d'obtention de marché ? D'où allez-vous repartir ?

Monsieur le Ministre,

Vous avez récemment expliqué (via votre attaché de presse) que « *le tracé ouest est privilégié par l'étude d'incidence* ».

Cependant, le tracé central devait, selon votre prédécesseur, être étudié de manière plus poussée aux plans technique (systèmes anti-bruits) et urbanistique (restructurer les quartiers traversés). En effet, dans le cadre de la deuxième phase de l'étude d'incidences, le Ministre

Foret avait demandé une offre complémentaire à l'IGEAT. Il apparaissait en effet important d'obtenir des propositions urbanistiques globales pour le réaménagement des quartiers dans l'hypothèse du tracé central. En ce qui concerne précisément celui-ci, Michel Foret avait donc demandé à l'Igeat d'intégrer, dans la deuxième phase de l'étude, une analyse complémentaire proposant des projets d'aménagement globaux, tenant compte de la coexistence envisagée, en parallèle et à quelques centaines de mètres, de deux tracés routiers à grand gabarit.

Il apparaît que ce complément n'a pas été intégré. Pour m'être informée à bonne source, l'étude d'incidences ne comprendrait pas de chapitre, à proprement parler, consacré à des propositions urbanistiques globales. Or, une gestion urbanistique et technique adéquate permettrait sans nul doute de répondre au moins partiellement à plusieurs des critiques formulées à l'encontre du tracé central.

J'espère que vous ne me répondrez plus, comme vous l'aviez fait le 10 mars 2005, que le Ministre Foret n'a jamais commandé de compléments relatifs au tracé central. J'ai ici, devant moi, des courriers issus du cabinet de votre prédécesseur, du Ministère de la Région wallonne et de l'Igeat qui prouvent le contraire.

Monsieur le Ministre,

Au vu de tous ces éléments pouvez-vous affirmer aujourd'hui que l'étude d'incidences est complète ? Pouvez-vous affirmer avec certitude que le dossier actuel est juridiquement solide et inattaquable au Conseil d'Etat ? Ne risque-t-on pas de retomber dans le syndrome de la N25 ?

L'étude d'incidences répond-elle à la question posée par le Ministre Foret ? A-t-elle proposé des solutions urbanistiques globales pour le réaménagement des quartiers visés par le passage du tracé central ? Si ces éléments avaient été présents initialement le classement des tracés en aurait-il été modifié ?

Je vous remercie pour les éléments que vous pourrez m'apporter.

Véronique Cornet

Député wallon

